



## Informations sur la rémunération des mandataires sociaux

(en application des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, R. 22-10-14 et R. 22-10-15 du Code de commerce)

L'assemblée générale mixte de la société MaaT Pharma (la « **Société** ») qui s'est tenue le 31 mai 2022 à 10 heures au siège social de la Société, 70 avenue Tony Garnier – 69007 Lyon, a approuvé la résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 (*Say on Pay ex-ante*), ainsi que celle portant sur les informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération versée et/ou attribuée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (*Say on Pay ex-post* dit « global »).

En application des dispositions des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, R. 22-10-14 et R. 22-10-15 du Code de commerce, ces informations sont présentées ci-dessous, complétées à titre informatif des résultats de vote des résolutions portant sur les éléments de rémunération individuelle versés et/ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (*Say on Pay ex-post* dit « individuel »).

Résolution	Description	Résultat du vote	Section correspondante dans le Rapport financier annuel 2021 (RFA)
TREIZIEME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération du président du Conseil d'Administration et des administrateurs au titre de l'exercice 2022	Approuvée à 99,245%	Rapport sur le gouvernement d'entreprise (Section B du RFA) ; Paragraphe 5.1 (Politique de rémunération des mandataires sociaux)
QUATORZIEME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération du directeur général et/ou tout autre dirigeant mandataire social exécutif au titre de l'exercice 2022	Approuvée à 99,229%	Rapport sur le gouvernement d'entreprise (Section B du RFA) ; Paragraphe 5.1 (Politique de rémunération des mandataires sociaux)
QUINZIEME RESOLUTION	Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2021 des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce	Approuvée à 99,999%	Rapport sur le gouvernement d'entreprise (Section B du RFA) ; Paragraphe 5 (Rémunérations et avantages)

SEIZIÈME RESOLUTION	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jean-Marie Lefevre, Président du Conseil d'Administration	Approuvée à 99,989%	<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise (Section B du RFA) ; Paragraphe 5</b> <i>(Rémunérations et avantages)</i>
DIX-SEPTIÈME RESOLUTION	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Hervé Affagard, Directeur Général	Approuvée à 99,227%	<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise (Section B du RFA) ; Paragraphe 5</b> <i>(Rémunérations et avantages)</i>

\* \* \*

#### A propos de MaaT Pharma

MaaT Pharma est une société de biotechnologies au stade clinique qui a mis au point une approche complète pour restaurer la symbiose microbiote/hôte des patients atteints de cancers. Engagée dans le traitement des cancers et de la maladie du greffon contre l'hôte (GvH), une complication grave survenant après une greffe de cellules souches hématopoïétiques, MaaT Pharma a déjà réalisé la preuve de concept de son approche chez des patients atteints de GVH aiguë dans un essai clinique de Phase 2. Notre puissante plateforme de découverte et d'analyse, gutPrint®, soutient le développement de notre portefeuille de produits et son extension à des indications plus larges en aidant à déterminer de nouvelles cibles thérapeutiques, à évaluer les médicaments candidats et à identifier des biomarqueurs pour la prise en charge de pathologies impliquant le microbiote.

Les thérapies issues d'un écosystème microbien (*Microbiome Ecosystem Therapies*) sont toutes produites dans le cadre très standardisé d'une fabrication et de contrôles qualité cGMP afin de garantir en toute sécurité l'accès à la diversité et la richesse du microbiome, sous forme orale ou d'enema. MaaT Pharma bénéficie de l'engagement de scientifiques de renommée mondiale et de relations établies avec les instances réglementaires pour faire progresser l'intégration des thérapies à base de microbiote dans la pratique clinique.

MaaT Pharma est cotée sur Euronext Paris depuis novembre 2021 (Code mnémonique : MAAT).



#### Contacts

MaaT Pharma – Relations investisseurs  
Hervé AFFAGARD  
Co-fondateur et Directeur Général  
Siân CROUZET, Directeur Administratif et financier  
+33 4 28 29 14 00  
[invest@maat-pharma.com](mailto:invest@maat-pharma.com)

MaaT Pharma – Relations médias  
Pauline RICHAUD  
PR & Corporate Communications Manager  
+33 6 07 55 25 36  
[prichaud@maat-pharma.com](mailto:prichaud@maat-pharma.com)

Trophic Communications  
Communication corporate et médicale  
Jacob VERGHESE  
ou Gretchen SCHWEITZER  
+49 89 23 88 77 31  
[maat@trophic.eu](mailto:maat@trophic.eu)